



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

CHAUMONT, le 20 janvier 2017.

Communiqué de presse

Suspension de la chasse pour certaines espèces d'oiseaux

Les conditions climatiques rigoureuses qui sévissent depuis plusieurs jours (gel prolongé) conduisent le Préfet de la Haute-Marne à mettre en œuvre le protocole «vague de froid» prévu par l'article R.424-3 du code de l'environnement.

Par conséquent, **la chasse est suspendue du samedi 21 janvier 2017, 8 h 00 au lundi 30 janvier 2017, 18 h 00** pour les espèces suivantes :

- Alaulidés (alouettes)
- Turdidés (merles, grives)
- Colombidés (pigeons, tourterelles)
- Limicoles (bécassines, vanneaux, pluviers, bécasses des bois).

Cette suspension a pour objectif de préserver ces espèces, rendues vulnérables par le froid qui compromet également la reproduction.

Contact presse :

Préfecture - Lysiane BRISBARE : 03.25.30.22.54 – 06 86 80 52 55